

ARDECHE TRAIL LA VOIE ROMAINE

RÈGLEMENT ARDECHE TRAIL LA VOIE ROMAINE

ÉDITION 2020



GENERALITES

« L'ARDECHE TRAIL LA VOIE ROMAINE » est une épreuve pédestre organisée par le Comité des Fêtes de Désaignes répondant à la réglementation des courses hors stade.

LIEU : L'organisation (accueil, arrivée, podium, village partenaires ...) se situe sur la commune de Désaignes (07).

PROGRAMME DE L'ARDECHE TRAIL LA VOIE ROMAINE :

- ✓ LA VOIE ROMAINE 10 et 20 Km Nocturne – Départ Vendredi 1 mai 2020 à 20h30
- ✓ LA VIREE DES CHATEAUX 57 Km – Départ Samedi 2 mai 2020 à 8h00
- ✓ LA VIREE DES CHATEAUX 36 Km – Départ Samedi 2 mai 2020 à 8h00
- ✓ LE TOUR DES VIGNES 10 Km Nature– Départ Samedi 2 mai 2020 à 9h30
- ✓ Randonnée de 20 ou 10 Km – Départ Samedi 2 mai 2020 à 9h00
- ✓ Animations P'TIOTOU enfants 1 et 3km- Départ le Samedi 2 mai à 15h et 15h30

INSCRIPTIONS

Inscriptions exclusivement sur notre site internet : www.ardeche-trail-la-voie-romaine.com (mode de paiement sécurisé par carte bancaire).

Pas d'inscription papier, joindre la photocopie de la licence ou du certificat médical en cours de validité précisant l'aptitude à l'athlétisme ou à la course pédestre **en compétition** cela directement au moment de votre engagement internet ou à fournir sur place au moment du retrait du dossard.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit à l'option payante « assurance annulation » et suivant les conditions de cette garantie (voir sur le site le-sportif.com). Tout engagement est personnel. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs. Le modèle à compléter est disponible en téléchargement sur le site internet : www.ardeche-trail-la-voie-romaine.com

ARDÈCHE TRAIL LA VOIE ROMAINE

TARIFS INSCRIPTIONS :

- ✓ 57 KM Départ le samedi 2 mai 2020
 - 300 premiers dossards 50 €
 - 400 dossards suivants 55 €
 - Dossards restants 60 € Dans la limite des dossards disponibles

- ✓ 36 KM Départ le samedi 2 mai 2020
 - 300 premiers dossards 35 €
 - 400 dossards suivants 40 €
 - Dossards restants 45 € Dans la limite des dossards disponibles

- ✓ 10 et 20 KM Nocturne Départ le vendredi 1 mai 2020
 - 300 premiers dossards 28 €
 - 400 dossards suivants 32 €
 - Dossards restants 34 € Dans la limite des dossards disponibles

- ✓ 10 KM Nature Départ le samedi 2 mai 2020
 - 300 premiers dossards 12 €
 - 400 dossards suivants 15 €
 - Dossards restants 18€ Dans la limite des dossards disponibles

- ✓ RANDONNEE 20 ou 10 KM Départ le samedi 2 mai 2020
 - 150 premiers 10€
 - Dossards restant 12€ Dans la limite des dossards disponibles

Le prix d'inscription comprend :

- Le cadeau de bienvenue pour tous les participants/ les douches/ le chronométrage à puce (sauf pour la formule rando)/le buffet campagnard et bal de clôture.
- Pour le 10 et 20km nocturne, le repas d'après course est offert.
- Le repas Bœuf à la broche est offert uniquement pour les coureurs du 36 et 57km. (Possibilité d'achat de tickets repas pour les accompagnateurs)

MODIFICATION D'INSCRIPTION (changement d'épreuve) –

D'une course vers une course à plus faible kilométrage ou une randonnée il n'y aura aucun remboursement de la différence.

D'une randonnée ou d'une course vers une course à plus fort kilométrage paiement de la différence suivant le tarif en cours sur place au moment du retrait des dossards.

Pour effectuer ces modifications vous devez nous contacter à l'adresse :

contact@ardeche-trail-la-voie-romaine.com

Aucune modification ni remboursement ne sera possible apres le 28 avril 2020.

TRANSFERT DE DOSSARD

Le transfert de dossard à une autre personne est possible en nous contactant à l'adresse : contact@ardeche-trail-la-voie-romaine.com jusqu'au 28 avril 2020. Aucun changement ne sera effectué apres cette date.

ARDÈCHE TRAIL LA VOIE ROMAINE

ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle aucun remboursement ne sera possible en dehors des personnes ayant souscrits l'assurance annulation au moment de leur engagement.

ASSURANCE ANNULATION : Notre prestataire d'inscriptions vous propose de souscrire une assurance annulation, veuillez prendre connaissance des conditions au moment de votre engagement.

DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par des épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et cela à titre individuel le vendredi 1 mai de 14h à 20h & le samedi 2 mai de 6h30 à 12 h et de 13h à 14h15 – Désaignes (07)

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE : Un système d'hydratation minimum de 500ml (20km) et 1litre (36km et 57km), une réserve alimentaire, une couverture de survie, un vêtement de pluie, un sifflet, un téléphone portable avec une batterie chargée pour toutes les courses à rajouter une lampe frontale avec pile de rechange pour le Trail nocturne de 10 et 20km.

CERTIFICATS MÉDICAUX & LICENCES

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Pour les coureurs licenciés :

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de

l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé

Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2019-2020.

- ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;

Pour les coureurs non licenciés :

Les coureurs non licenciés, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied EN COMPÉTITION ou à l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve en langue française.

ARDÈCHE TRAIL

LA VOIE ROMAINE

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe.

CAS PARTICULIER DES COUREURS ÉTRANGERS

L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers, y compris engagés par un Agent Sportif d'Athlétisme.

Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévu dans le meilleur esprit sportif possible.

ACCOMPAGNATEURS : Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements.

CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE : Le chronométrage sera assuré par un dispositif positionné sur le dossard. Chaque concurrent doit installer son dossard fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification. Poitrine avec 4 épingles.

BARRIERES HORAIRES - MISE HORS COURSE (puces)

Les horaires des barrières horaires seront communiqués sur le site internet de la course quelques semaines avant la date de la course.

Les coureurs n'ayant pas atteint les points de contrôles aux heures indiquées ne figureront pas au classement. Ils seront déclarés hors course

ABANDONS

Tout abandon doit être signalé à l'organisation et ne pourra se faire (sauf raison médicale évidente) qu'aux points de pointages ou ravitaillements. Les points de mise hors course : signifie que le coureur sera arrêté par l'organisation qui se gardera le droit de lui retirer la puce (synonyme de non classement) si celui-ci n'est pas dans les délais. Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE

En cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet, en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement.

ARDÈCHE TRAIL LA VOIE ROMAINE

RAVITAILLEMENTS

L'ARDECHE TRAIL LA VOIE ROMAINE est une épreuve spécifique. Les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque point de ravitaillement.

Le 57 Km s'effectue en semi-autosuffisance ; 3 ravitaillements solide & liquide.

Le 36 Km s'effectue en semi-autosuffisance ; 1 ravitaillements solide & liquide.

Le 10 et 20 Km Trail nocturne s'effectue en complète autonomie.

Le 10 Km s'effectue en complète autonomie.

La rando s'effectue en complète autonomie.

REPAS D'ARRIVEE

Un repas sera mis en place à l'arrivée pour les participants des deux courses de La Voie Romaine (10 et 20km nocturne le 1/5) et de la Virée des Cheteaux (57km et au 36km du 2/0).

SIGNALISATION

Les parcours seront fléchés à l'aide de rubalise et/ou panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels sera complété par quelques marquages au sol. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

SERVICE MÉDICAL

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours. Un numéro d'urgence sera écrit sur le dossard du participant, qui pourra en cas d'urgence, contacter le service médical. La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

DOUCHES ET SANITAIRES

Des douches et des sanitaires sont à disposition des coureurs.

ASSURANCE Responsabilité civile :

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Au moment de votre inscriptions vous pouvez opter pour l'assurance annulation.

LIMITES D'ÂGE :

57 Km 20 ans et plus

36 Km 20 ans et plus

10 et 20 Km nocturne: 18 ans et plus

10 Km: 16 ans et plus (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs)

Rando : 12 ans et plus (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

ARDÈCHE TRAIL

LA VOIE ROMAINE

RÉCOMPENSES :

57Km : Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch H/F et les premiers des catégories espoir, senior, V0, V1, V2, V3, V4, V5, V6, V7, V8, V9, V10

36Km: Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch H/F et les premiers des catégories espoir, senior, V0, V1, V2, V3, V4, V5, V6, V7, V8, V9, V10

20Km Trail Nocturne: Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch H/F H/F et les premiers des catégories espoir, senior, V0, V1, V2, V3, V4, V5, V6, V7, V8, V9, V10

10Km Trail Nocturne : Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch H/F

10Km Course nature: Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch H/F et les premiers des catégories cadet, junior, espoir, senior, V0, V1, V2, V3, V4, V5, V6, V7, V8, V9, V10

Pas de cumul : Un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux (dans notre exemple : le scratch).

REMISES DES RECOMPENSES

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

CLASSEMENT

Les classements seront affichés sur le site de course puis sur le site internet.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

ANIMATIONS

Vendredi 1^{er} Mai :

- Pasta Party à partir de 19h

A réserver lors de votre inscription (Accompagnants possible). Tarif 10€/Personne
Repas servi à table, moment de partage et de convivialité.

- Repas d'après course offert pour les coureurs du 10 et 20km nocturne

Samedi 2 mai :

- Bœuf à la Broche de 11h à 17h

Offert à tous les concurrents du 36 et 57km.

Tarifs randonneurs ou accompagnants 10€/personne.

ARDECHE TRAIL LA VOIE ROMAINE

Le traditionnel et inimitable Bœuf à la broche de Desaignes vous attend à l'arrivée de votre épreuve au centre du village. Le cuisinier vous préparera celui-ci dès 4h du matin afin de vous offrir le meilleurs pour votre repas d'arrivée.

- Buffet Campagnard et Bal d'après course Samedi 2 mai à partir de 19h30

Gratuit et offert à tous

La municipalité de Desaignes aime recevoir et le fait savoir ! Juste après la remise des prix, vous profitez d'un moment festif réunissant toute la famille du trail, coureurs, famille, organisateurs, partenaires autour d'un buffet campagnard.

La soirée est loin d'être terminée puisque un bal cloturera en beauté cette belle journée.

UTILISATION DE L'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs de « l'ARDECHE TRAIL LA VOIE ROMAINE », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ». CNIL : Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de l'organisateur de cet événement et SB Consult, prestataire technique. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par SB Consult. Par l'intermédiaire de la manifestation, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse contact@ardeche-trail-la-voie-romaine.com .

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures - jours ouvrables.

OFFRE CLUBS ET ENTREPRISES :

Nous réservons des tarifs préférenciels sur les engagements des groupes de clubs ou d'entreprises.

Contactez-nous sur le l'adresse email : contact@ardeche-trail-la-voie-romaine.com suivant le nombre de participants nous affinerons votre tarif.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL : L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Attention ce règlement est susceptible d'être modifié jusqu'à la veille de l'événement.